
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement ainsi que les trois conseillères et le conseiller abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Annonce l'adoption du calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022. Précise qu'une séance se tiendra exceptionnellement en janvier et que plusieurs séances se tiendront en itinérance au YMCA, à la Maison de la culture Ahuntsic et une séance au parc des Hirondelles en juillet.
 - Souhaite de belles Fêtes à la population en invitant les personnes qui le peuvent à offrir leur soutien aux moins nanti(e)s en donnant à La Corbeille et au SNAC, organismes auxquels l'arrondissement fait des contributions ce soir.
- Madame Effie Giannou :
- Lance un appel à la population pour des dons en argent, en denrées et en temps à l'organisme La Corbeille Bordeaux-Cartierville. Invite les personnes qui ont besoin d'un panier de Noël à s'inscrire sur leur liste.
 - Annonce la programmation des bibliothèques de l'arrondissement pour la période des Fêtes, dont le Cinéclub de l'ONF sur Zoom et de nombreux jeux de société.
 - Annonce l'ouverture de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésey aujourd'hui.
 - Souhaite un joyeux temps des Fêtes à la population de son district.

- Madame Nathalie Goulet :
- Salue les personnes présentes et celles qui écoutent via la webdiffusion.
 - Annonce le dépôt d'un avis de motion au point 40.01 concernant un projet de règlement visant à protéger la vocation commerciale de la rue commerciale Fleury Ouest, Quartier FLO, la plus petite SDC de Montréal. Précise qu'un premier projet de règlement sera présenté à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.
 - Invite à s'abonner à l'infolettre de la SDC Quartier Fleury Ouest et à encourager l'achat local.
 - Invite la population à passer au parc Tolhurst pour profiter de sa magnifique station hivernale.
 - Salue le projet de calendrier de l'Avent du Comité des ruelles Saint-Charles et Péloquin qui permet de visiter une nouvelle maison chaque soir, favorisant ainsi le bon voisinage et la vie de quartier.
 - Invite également la population de son district à donner généreusement du temps et des denrées aux organismes, dont le SNAC, pour soutenir les ménages du quartier qui en ont besoin.
 - Annonce sa présence au Centre communautaire Laverdure ce mercredi.
 - Invite la population à communiquer tout besoin communautaire ou de logement en appelant au 211.
 - Souhaite un beau temps des Fêtes à tout le monde, en santé et en sécurité, et encourage la population à profiter des activités offertes par les bibliothèques et les différentes installations de l'arrondissement.
- Madame Julie Roy
- Salue les personnes présentes et celles qui suivent le conseil en ligne.
 - Informe qu'elle a commencé une tournée des nombreux organismes de son district.
 - Mentionne qu'elle a participé, le week-end dernier, aux festivités de Noël des Loisirs Christ-Roi et de l'Âge d'Or Maria Santissima Delle Grazie et les remercie pour leur chaleureux accueil.
 - Annonce qu'elle sera à l'organisme le SNAC mardi matin pour aider à la préparation des paniers de Noël.
 - Salue l'action des Lutins de la rue Foucher qui cuisinent 500 repas bénévolement et invite la population à contribuer à cette initiative.
 - Invite la population à encourager l'achat local et à consulter la liste de cadeaux locaux de la SDC District Central.
 - Annonce que le Marché de Noël de la Centrale agricole se tiendra ce week-end.
 - Souhaite un bon temps des Fêtes à tout le monde.
- Monsieur Jérôme Normand :
- Informe d'un nouveau projet-pilote autour de l'école La Visitation pour assurer des opérations de déneigement sécuritaire en évitant le chargement pendant l'heure d'arrivée des élèves à l'école. Invite à communiquer toute préoccupation via le site web de l'arrondissement ou le 311. Par la suite, la population sera consultée pour voir la pertinence d'étendre le projet à d'autres écoles.
 - Salue les différents clubs d'Âge d'Or, qui recommencent progressivement à tenir des activités.
 - Invite les personnes qui le peuvent à soutenir les organismes de l'arrondissement, dont FEEDback, le SNAC et La Corbeille.
 - Souhaite de joyeuses Fêtes à toutes et à tous.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 18, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont inscrit une question sur place ou acheminé leur question aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

- | | |
|---------------------|--|
| Abdelkader Messaoud | - Nombre de vignettes accordées pour la zone de stationnement réservée aux résidents n°40.
- Réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre. |
| Gilles Larocque | - Difficulté à retracer l'information budgétaire de l'arrondissement depuis 2005.
- Précision sur le « budget modifié » lors de la reddition de compte. |
| Denis Marcil | - Déglçage des trottoirs de la rue Fleury lors de la première chute de neige le 27 novembre. |
| Réal Ricard | - Interdiction de stationner et entassement de la neige. |
| Rosanna Woo | - Mauvais état de l'entrée du parc Ahuntsic à l'angle de l'avenue Millen et du boulevard Henri-Bourassa. |
| Étienne Piché | - PPU du TOD des gares Ahuntsic et Chabanel.
- Prison Tanguay.
- Projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Gilles Sénécal | - Distribution du Journaldesvoisins.com version papier aux portes. |
| Yves St-Maurice | - Règlement concernant l'aménagement du territoire et l'architecture des bâtiments. |

Cette période de questions prend fin à 19 h 48.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA21 09 0330

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2021, tel que présenté, en y modifiant le libellé du point 40.13 afin qu'il se lise comme suit :

«Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022 / Modifier le lieu où se tiendront les séances de mars à octobre 2022.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 09 0331

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 25 novembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 25 novembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA21 09 0332

Déclaration des membres du conseil d'arrondissement élu-es le 7 novembre 2021 à l'effet qu'ils ou elles sont adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

que les membres du conseil d'arrondissement, élu-es le 7 novembre 2021, se déclarent adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1214212005

CA21 09 0333

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 53 808, 30 \$, taxes incluses, pour les services de location de scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, dans le cadre du contrat accordé à Construction GC-Merineau ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 104 397,30 \$ à 158 205,60 \$, taxes incluses (appel d'offres public 20-17990).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 9 mars 2022 au 9 mars 2023, pour les services de location de scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, dans le cadre du contrat accordé à Construction GC-Merineau ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 104 397,30 \$ à 158 205,60 \$, taxes incluses (appel d'offres public 20-17990);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 53 808,30 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208437001

CA21 09 0334

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 535 330 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés et octroyer des contributions financières totalisant 535 330 \$ réparties de façon suivante :

Organismes	Loisirs	Jeunesse	Sports	Total 2022
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	26 501 \$			26 501 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	72 190 \$			72 189 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	23 221 \$			23 221 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	13 795 \$			13 795 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	28 870 \$			28 870 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	59 435 \$			59 435 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MTL	76 136 \$	52 345 \$		128 481 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	22 454 \$			22 454 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE		66 494 \$		66 494 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC		26 260 \$		26 260 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC		49 040 \$		49 040 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD (CAPN)			18 589 \$	18 589 \$
	322 602 \$	194 139 \$	18 589 \$	535 330 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1213060030

CA21 09 0335

Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment sis au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 384 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest;
2. d'autoriser à cet effet une dépense maximale de 27 384 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1213060031

CA21 09 0336

Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour la réalisation du programme Éco-quartier 2022 dans l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 505 770 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 505 770 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement;
2. d'approuver à cette fin la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1215027008

CA21 09 0337

Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 43 527,46 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat, pour une période d'un an :

ORGANISME	MONTANT
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	15 476,43 \$
LOISIRS SOPHIE-BARAT	28 051,03 \$

2. d'autoriser à cette fin d'une dépense maximale de 43 527,46 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1213060032

CA21 09 0338

Accorder un soutien financier additionnel de 3 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables, pour la période se terminant le 31 décembre 2021, majorant le montant total accordé de 17 000 \$ à 20 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 3 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1206435001

CA21 09 0339

Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 décembre 2022;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1212971008

CA21 09 0340

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1219298005

CA21 09 0341

Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, selon les budgets prévus à l'exercice 2022 et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2022-2031 / Autoriser à cette fin une dépense de 6 779 900 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre selon les budgets prévus à l'exercice 2022 et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2022-2031;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 6 779 900 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1219298004

CA21 09 0342

Accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour la prise en charge, par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et des registres d'utilisation des pesticides dans le cadre de l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et des registres d'utilisation des pesticides dans le cadre de l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1215937001

CA21 09 0343

Accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour la prise en charge, par le Service de la culture, du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour la prise en charge, par le Service de la culture, du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1213060033

CA21 09 0344

Appuyer le projet de réfection du gymnase de l'école La Dauversière du Centre de services scolaire de Montréal dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'appuyer le projet de réfection du gymnase de l'école La Dauversière du Centre de services scolaire de Montréal dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1213060036

CA21 09 0345

Appuyer le dépôt du projet du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC) au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du « Programme des stratégies jeunesses en milieu municipal 2021-2022 ».

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'appuyer le dépôt du projet du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC) au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du « Programme des stratégies jeunesses en milieu municipal 2021-2022 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1213060035

CA21 09 0346

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 050 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant 1 050 \$ aux organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

300 \$ La Corbeille Bordeaux - Cartierville (pour épiceries de Noël 2021)

300 \$ Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (pour opération hivernale 2021)

- 250 \$ La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (conférence cartierville, pour soutien Noël 2021)
- 200 \$ Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent

d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1214746008

CA21 09 0347

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ aux organismes suivants : Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (3 500 \$) et La Corbeille-Bordeaux-Cartierville (1 500 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

- 3 500 \$ Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)
- 1 500 \$ La corbeille Bordeaux-Cartierville

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1213060038

CA21 09 0348

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

40.01 1219141003

CA21 09 0349

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1213060037

CA21 09 0350

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier, l'occupation à des fins de boulangerie industrielle et l'aménagement du terrain - Lots numéros 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec – Zone 1192.

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0314 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 29 novembre au 7 décembre 2021 inclusivement, et qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 29 novembre 2021;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec et portant le numéro 11511, rue Letellier, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de boulangerie industrielle et d'aménager le terrain, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager prévus au plan A-90 de l'annexe A doivent être complétés dans les 12 mois suivant le début des travaux. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-90 et A-100, datés du 27 juillet 2021 préparés par Alain Khoury, architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219141002

CA21 09 0351

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1211388017

CA21 09 0352

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1211388016

CA21 09 0353

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1211388015

CA21 09 0354

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 4 530 700 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter un Règlement autorisant un emprunt de 4 530 700 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1214040004

CA21 09 0355

Adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2022).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1214040007

CA21 09 0356

Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2022.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1214040006

CA21 09 0357

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1214040009

CA21 09 0358

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1214040010

CA21 09 0359

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1214040011

CA21 09 0360

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022

Attendu que, conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil peut adopter une résolution pour changer le lieu désigné pour tenir ses séances quand il le juge à propos;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022, lequel est joint à la présente résolution;

de modifier le lieu où se tiendront les séances des mois de mars à octobre en désignant les endroits suivants :

- la salle sise au 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage, à la maison de la culture Ahuntsic-Cartierville, pour la tenue des séances du 14 mars, 9 mai, 12 septembre et 11 octobre;
- la salle sise au 11885, boulevard Laurentien, au YMCA Cartierville, pour la tenue des séances du 11 avril et du 7 juin;
- le parc des Hirondelles sis au 10100, avenue Larose, pour la tenue de la séance du 4 juillet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1215051004

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 13 décembre 2021 est levée à 19 h 59.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement